

Lettre ouverte

A

M. le Maire de Sainte-Luce sur Loire

Monsieur le Maire,

C'est avec une grande surprise que j'ai pris connaissance de la communication de l'association « *Clémentine* » (Ouest-France du 8 oct. 2015) à propos du projet d'installation d'antennes émettrices des quatre opérateurs de téléphonie mobile dans le clocher de l'église de Sainte-Luce.

Ce projet a en effet été évoqué lors du Conseil de Concertation Communal (CCC) du 16 septembre, puis concrétisé par un dépôt de projet le 18 septembre. Il appartenait alors à la municipalité d'en informer les Lucéens. C'est d'ailleurs ce que j'ai rappelé à M. Myran (subdélégué à l'environnement) le 29 septembre.

Et c'est finalement une association qui informe les habitants ...

Je tiens à vous rappeler que, lorsque j'ai créé ce Conseil de Concertation dans le mandat précédent, c'était avec l'objectif d'instaurer une transparence sur ces questions d'antennes téléphoniques et de rayonnements électromagnétiques sur la commune, afin de ne pas en rester aux convictions générales de chacun sur ces questions, mais de connaître la réalité. L'absence actuelle d'information des Lucéens de la part de la mairie interroge sur votre volonté de transparence sur ces questions.

Cette interrogation est d'autant plus légitime que pour le projet d'antenne Orange au Prouau (Est de Sainte-Luce), le CCC n'a été informé d'une contestation du projet que le 16 septembre, alors que l'affaire passait au Tribunal Administratif le 18 septembre et que les travaux d'installation de l'antenne étaient déjà commencés.

Tous ces faits posent une question importante : à quoi sert un Conseil de Concertation Communale s'il n'y a pas une volonté de transparence de la municipalité sur ces questions et si ce Conseil n'est même pas informé.

Merci de bien vouloir informer les membres du CCC et les Lucéens de vos conceptions de l'information des habitants sur ces questions des ondes électromagnétiques et de l'utilité du CCC.

Veuillez recevoir mes respectueuses salutations.

Patrick Cotrel



Copie à : Mme Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole
Mme Julie Laernos, Vice-Présidente de Nantes Métropole à l'environnement.